

SEANCE DU 4 OCTOBRE 2017

DÉCISION N° 2017 / 48 / RN3 Réunion / 3

PROJET D'AMENAGEMENT DE LA RN3 ENTRE SAINT-PIERRE ET LE COL DE BELLEVUE

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants, notamment l'article L.121-8,
- vu la délibération du Conseil régional en date du 8 novembre 2016 autorisant la saisine de la CNDP,
- vu la lettre de saisine du président de la Région La Réunion du 17 mai 2017 et le dossier annexé,
- vu la décision n°2017/18/RN3 Réunion/1 du 7 juin 2017, décidant de l'organisation d'un débat public,
- vu la décision n°2017/27/RN3 Réunion/2 du 5 juillet 2017, désignant Monsieur Laurent PAVARD président de la commission particulière chargée de l'animation du débat public,

sur proposition de Monsieur Laurent PAVARD et après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article unique :

Les personnes suivantes sont désignées membres de la commission particulière en charge de l'animation du débat public sur le projet d'aménagement de la RN3 entre la commune de Saint-Pierre et le col de Bellevue, à La Réunion :

- Madame Renée AUPETIT
- Madame Dominique de LAUZIERES
- Monsieur Daniel GUERIN
- Monsieur Edmond LAURET
- Monsieur Janil VITRY

Le Président



Christian LEYRIT